

anne.comte@stbrice87.fr

De: Mairie de Saint-Brice-sur-Vienne <mairie@stbrice87.fr>
Envoyé: mercredi 17 juillet 2019 14:59
À: tuyerasfabrice@orange.fr; Anne COMTE (Mairie St Brice sur Vienne)
Objet: Fwd: TR: Demande d'avis sur le PLU de Saint-Brice-sur-Vienne

----- Message transféré -----

Sujet :TR: Demande d'avis sur le PLU de Saint-Brice-sur-Vienne
Date :Wed, 17 Jul 2019 12:48:38 +0000
De :esid-bordeaux-urbanisation.contact.fct@intradef.gouv.fr <esid-bordeaux-urbanisation.contact.fct@intradef.gouv.fr>
Pour :mairie@stbrice87.fr <mairie@stbrice87.fr>
Copie à :HALLEY Noelle <noelle.halley@intradef.gouv.fr>, JALLAGEAS Fabrice <fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr>

Madame le maire,

Pour faire suite à votre courrier du 20 juin 2019, reçu le 16 juillet 2019, vous trouverez ci-dessous la réponse, concernant votre PLU, transmise à la DDT 87 ce jour.

Cordialement.

Pour toute correspondance, merci de bien vouloir mettre en copie M. Fabrice Jallageas (fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr) et Mme Nathalie Cabar (nathalie.cabar@intradef.gouv.fr)

Section Urbanisme

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de BORDEAUX (ESID)
Secrétariat général pour l'administration
Ministère des armées
05 57 85 16 20
nathalie.cabar@intradef.gouv.fr

De : esid-bordeaux-urbanisation.contact.fct
Envoyé : mercredi 17 juillet 2019 14:44
À : 'GENESTY Marc - DDT 87/SUH/UTP' <marc.genesty@haute-vienne.gouv.fr>
Cc : HALLEY Noelle SA CL EXCEPTI DEF <noelle.halley@intradef.gouv.fr>; JALLAGEAS Fabrice SA CL SUPERIE DEF <fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr>
Objet : RE: Demande d'avis sur le PLU de Saint-Brice-sur-Vienne
Importance : Haute

Réponse de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux :

Objet : DDT 87 – Projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne

V/Réf : Votre mail du 5 juillet 2019.

Monsieur,

Par correspondance citée en référence, vous demandez à l'ESID de Bordeaux de vous faire part de son avis sur le projet de PLU arrêté pour la commune de Saint-Brice-sur-Vienne dans le département de la Haute-Vienne.

L'instruction du dossier n'identifie ni emprise, ni servitude appartenant au Ministère des Armées sur le territoire de cette commune.

Par conséquent, l'ESID de Bordeaux n'émet aucune observation particulière concernant ce projet de PLU arrêté et ne souhaite pas y rester associé.

Cordialement.

Pour toute correspondance, merci de bien vouloir mettre en copie M. Fabrice Jallageas (fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr) et Mme Nathalie Cabar (nathalie.cabar@intradef.gouv.fr)

Section Urbanisme

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de BORDEAUX (ESID)
Secrétariat général pour l'administration
Ministère des armées
05 57 85 16 20
nathalie.cabar@intradef.gouv.fr

De : GENESTY Marc - DDT 87/SUH/UTP <marc.genesty@haute-vienne.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 5 juillet 2019 11:47

À : "alpc.artisanat-commerce@direccte.gouv.fr" <alpc.artisanat-commerce@direccte.gouv.fr>; "archeologie.drac.limousin@culture.gouv.fr" <archeologie.drac.limousin@culture.gouv.fr>; "ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr" <ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>; "cabinet.ia87@ac-limoges.fr" <cabinet.ia87@ac-limoges.fr>; "ddcspp@haute-vienne.gouv.fr" <ddcspp@haute-vienne.gouv.fr>; "[DIRCO/DIRECTION/Secrétariat \(Secrétariat de Direction\)](mailto:DIRCO/DIRECTION/Secrétariat (Secrétariat de Direction)@developpement-durable.gouv.fr)" <secretariat.direction.dirco@developpement-durable.gouv.fr>; "dpap.dap.sah.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr" <dpap.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr>; esid-bordeaux-urbanisation.contact.fct@intradef.gouv.fr <esid-bordeaux-urbanisation.contact.fct@intradef.gouv.fr>; DRAAF-NOUVELLE-AQUITAINE - DRAAF-NOUVELLE-AQUITAINE <draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr>; UDAP <udap.haute-vienne@culture.gouv.fr>; snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Cc : "MULLER Eric (Adjoint au chef de service-Chef d'unité) - DDT 87/SUH/UTP" <eric.muller@haute-vienne.gouv.fr>

Objet : Demande d'avis sur le PLU de Saint-Brice-sur-Vienne

Bonjour,

Par délibération du 7 juin 2019, le conseil municipal de Saint-Brice-sur-Vienne a arrêté le projet de plan local d'urbanisme sur son territoire.

En application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, votre service, en tant que personne publique associée, est consulté.

La DDT a en charge la synthèse des l'avis des services de l'État qui sera soumise au visa du préfet et transmise à la collectivité.

A cette fin, je vous remercie de bien vouloir adresser à l'unité planification du service urbanisme habitat votre contribution, avant le 23 août 2019.

Cordialement